

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2020-15 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1281 et nommant Monsieur Vincent LEBON Directeur ;

Vu la décision n° 2026-104 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1281 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université Paris-Saclay et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS ; 9011.

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Monsieur Vincent LEBON, Directeur de l'unité mixte de recherche U 1281 intitulée « Laboratoire d'imagerie biomédicale multimodale Paris Saclay (BioMaps) ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 9 mars 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

**L'ADMINISTRATRICE GENERALE DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET
AUX ENERGIES ALTERNATIVES**